

Objet : Adhésion au pôle numérique

Le Président expose :

- Vu la délibération n° 2011-03-04 du Comité Syndical du 18 février 2011 ;

Depuis 2012, le Pôle numérique héberge, au sein de sa plateforme, un espace dédié au futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales, à titre d'expérimentation du "Monde virtuel" qui est l'objet d'une action du SMBP.

L'utilisation de la plateforme mise à disposition par le Pôle Numérique de la Drôme implique l'adhésion à la dite association.

Le Président propose donc l'adhésion du SMBP au Pôle Numérique de la Drôme, au titre de l'année 2013 ; le montant de la cotisation s'élevant à 1 000 € par an.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** d'adhérer au pôle numérique de la Drôme au titre de l'année 2013
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD